



Le Synode de l'Eglise orthodoxe ukrainienne a appelé la Rada suprême à ne pas diviser les fidèles ukrainiens entre « nous » et « eux »

Le Synode de l'Eglise orthodoxe ukrainienne, dont la réunion a eu lieu le 25 septembre 2018 à la Laure des Grottes de Kiev, sous la présidence de Sa Béatitude le métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine, a appelé à renoncer aux projets de lois anticonstitutionnels soumis à l'examen de la Rada (procès-verbal n° 18).

Le Synode appelle toutes les personnes travaillant à la mise en place des projets de lois n° 4128 (sur le changement de juridiction des communautés religieuses), n° 4511 (sur le statut particulier des organisations religieuses) et n° 5309 (sur le changement de nom des organisations religieuses), à renoncer à ces initiatives législatives notoirement anticléricales et contraires à la Constitution ukrainienne.

Les initiatives législatives susmentionnées « ont pour but la liquidation juridique de l'Eglise orthodoxe ukrainienne au moyen d'usurpations violentes passant par le changement de nom, l'ingérence illégale dans les organes de direction et l'expropriation (des reliques et objets saints, des églises et des monastères) ».

Les documents publiés à la suite de la réunion du Synode soulignent que l'Eglise orthodoxe ukrainienne est une association religieuse enregistrée et fonctionnant conformément à la législation ukrainienne. Les pressions visant à modifier sa dénomination seraient illégales et pourraient être qualifiées d'ingérence dans les affaires internes de l'Eglise.

Le Synode de l'Eglise orthodoxe ukrainienne a aussi averti les membres de la Rada cherchant à faire passer ces projets de lois anticonstitutionnels, que leur adoption diviserait la population et ferait de millions de citoyens ukrainiens des étrangers dans leur propre pays. Il a appelé à renoncer à ces initiatives anticléricales, informe le site « Patriarchia.ru », se référant au site du Département synodal des relations de l'Eglise avec la société et les médias.